

INSCRIPTION

Toute inscription doit se faire sur le bulletin conforme à l'imprimé type et impérativement **avant le dimanche 5 mai 2024**.

ORGANISATEUR

Cette manifestation est organisée par l'Association des parents d'élèves «D'Écol'ons Ensemble » de l'école de Beaumont-Louestault. Tous les bénéfices sont au profit de l'école de la commune.

EXPOSANTS

Le vide-grenier est réservé aux particuliers et aux professionnels et concernera uniquement **des objets d'occasion**.

INSTALLATION DES EXPOSANTS

Elle débutera à 5h00 et devra impérativement être terminée à 8h00.

L'accueil se fait pour tous au rond-point en direction de Château-Renault (voir plan).

Tout exposant devra quitter son emplacement au plus tôt à 18h et au plus tard à 19h00.

VISITEURS

L'accueil des visiteurs débute à 6h00 et se termine à 18h00.

JUSTIFICATIF

Toute personne devra présenter la pièce d'identité utilisée pour l'inscription le jour de la manifestation. Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte, les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

REGISTRE

Ces informations seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation ; et seront ensuite communiquées à la préfecture.

EMPLACEMENTS

Votre numéro d'emplacement vous sera communiqué le jour même à votre arrivée. Ils sont attribués par l'organisateur et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. La rue du 11 novembre est exclusivement réservée aux habitants qui exposent et aux professionnels.

L'organisateur se réserve le droit de revendre les emplacements non occupés après 8h00 et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant qui ne s'est pas présenté.

Les emplacements sont loués sans table ni chaise et devront être rendus aussi propres qu'à votre arrivée (un sac poubelle vous sera remis).

SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité (plan Vigipirate), **aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux entre 8h00 et 18h00**. En cas d'urgence en journée, les exposants doivent se manifester auprès de l'organisateur (par l'intermédiaire d'une buvette) et en attendre l'autorisation afin d'être escorté jusqu'à la sortie la plus proche de son emplacement.

VÉHICULES

Chaque emplacement permet de stationner un véhicule dans la limite de la longueur du métrage demandé. Si la longueur de votre véhicule dépasse la longueur de votre stationnement, il vous faudra vous garer à l'extérieur du parcours de la brocante.

INTERDICTION

La vente de boissons et de restauration (incluant food truck, confiseries, «chichis», barbe à papa, etc.) est strictement réservée à l'organisateur et/ou aux sous-traitants désignés par celui-ci ainsi qu'aux commerçants du village déjà situés sur le parcours de la brocante et dans le respect de leur activité habituelle. Sonorisation individuelle et groupe électrogène interdits.

RESPONSABILITÉ

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

VENTE

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : ventes d'animaux, armes, nourriture, CD ou DVD gravés, produits inflammables, produits neufs...

En cas de manquement, l'organisateur sera en droit de refuser l'exposant sur la manifestation et ce sans dédommagement.

ASSURANCE

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par les organisateurs. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.

ANNULATION

L'entité organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempéries. Elle pourra alors décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation. Dans ce cas un remboursement pourra être effectué.

INVENDUS

Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuites.

TARIFS ET TAILLE

Les tailles et tarifs des emplacements sont explicitement indiqués lors de la réservation sur la base de 5 mètres = 14€. Pas de vente au mètre linéaire.

RÈGLEMENT

La présence à cette journée implique **l'acceptation du présent règlement par une signature sur le bulletin d'inscription**. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera exclue de la brocante sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.